

Motion

N° : 784

ORGANISATION POLITIQUE DE L'ETAT
----------------------------------

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les trois districts du Jura restés sous juridiction bernoise ne constitueront plus qu'une circonscription électorale. Cette nouvelle organisation politique sera pour la première fois mise en application à l'occasion des élections cantonales 2006.

Suite au développement positif de la Question jurassienne après l'adoption de l'initiative « Un seul Jura » par le Parlement et l'entrée en jeu de l'accord intercantonal passé sous l'égide de la Confédération, lequel donne mandat à l'Assemblée interjurassienne de conduire une étude sur la création d'une nouvelle entité cantonale des six districts francophones du Jura, il nous semble important de penser dès à présent à une organisation étatique, dans le Jura-République, qui soit analogue à celle prévalant pour les districts du Jura méridional, de telle sorte qu'un état d'esprit pleinement tourné vers le partenariat des deux régions s'instaure sans délai (deux circonscriptions devant à terme exercer des mêmes droits dans un nouvel état découlant de la reconstitution de l'unité du Jura).

**Dans cette perspective, nous chargeons le Gouvernement de présenter un projet de modification constitutionnelle (modification de l'art. 86 CJU) et législative au Parlement, portant sur la suppression des districts en tant que circonscriptions politiques distinctes, au profit d'une nouvelle organisation étatique rassemblant les districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes dans une seule et nouvelle circonscription électorale, parallèle à celle formée au niveau du Jura bernois par les districts de Moutier, Courtelary et la Neuveville.**

Pour le Groupe socialiste :

Pierre-André Comte

Delémont, le 26 octobre 2005